

Code INSEE :	Décision Modificative	Département :	Dordogne
Etablissement : COMMUNAUTE DE COMMUNES	Année 2015	Poste Comptable :	TRESORERIE DE TERRASSON
Budget : 440 TERRASSON THENON HAUTEFO	Page n° 1	Date de Séance :	22/10/2015

Virement de crédit
N° 04

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de conseillers	
en EXERCICE	61
PRESENTS	50
dont VOTANTS	53

L'an deux mil quinze , le vingt deux octobre, le Conseil D'administration de CC Terrassonnais Périgord Noir The Haut, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à THENON, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de la convocation du Conseil D'administration : 13/10/2015

Etaient PRESENTS : Titulaires :

Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Marie CHANQUOI, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Charles SOL, Philippe VIEILLEFOSSE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Jean BOUSQUET Pierre DELMON Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET Roger LAROUQUIE, Francis VALADE, Arlette VERDIER, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants :

Joël LACABANNE représente Dominique DURUY, Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER, Jean-Jacques LARENA représente Serge EYMARD.

Etaient ABSENTS : Dominique DURUY, Gérard MERCIER, Bernadette MERLIN, Jean-Michel LAGORSE, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Pierre AUGUSTE, Francis AUMETTRE, Camille GERAUD, Bernard BEAUDRY donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Frédéric GAUTHIER, Sabine MALARD donne pouvoir à Roger LAROUQUIE.

Secrétaire de Séance : Mme Isabelle COMBESCOT

Le Conseil D'administration sur proposition du Président,

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : **Correction Imputation**

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		10 000,00		
Remb. de frais à d'autres organismes	62878 020	10 000,00		
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				10 000,00
Virement à la section d'investissement			023 020	10 000,00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		10 000,00		10 000,00
26 - PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DE				10 000,00
0001 - Opérations financières				
Titres de participation			261 020	10 000,00
DEPENSES - INVESTISSEMENT		0,00		10 000,00
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				10 000,00
0001 - Opérations financières				
Virement de la section de fonctionnement			021 020	10 000,00
RECETTES - INVESTISSEMENT		0,00		10 000,00

Le Conseil D'administration approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture en date du .././.... et de la publication en date du .././.....

A THENON, le 22/10/2015
Pour extrait conforme,
Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20151022-DE2015091-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2015